Nos commerces

VISEZ LOCAL et utilisez les chèques commerces !

C'est à l'initiative de Stéphane KARIGER, alors E*chevin du Commerce et des Affaires économiques* de la Ville de Visé, et de l'*ADL* (*Agence de Développement Local*), qu'ont été créés à Visé, fin 2014, les *Chèques-Commerces*. Une initiative visant à valoriser, promouvoir et dynamiser le commerce de proximité. Les *Chèques Commerces*, (25, 10 et 5€) fonctionnent sur le même principe que les *Chèques Cadeaux* et peuvent être utilisés dans les commerces visétois participants. Seule obligation, l'entièreté du montant doit être utilisée ; aucune somme n'est rendue sur le montant du chèque. Un système notamment idéal en guise de cadeau (par exemple en cette fin d'année !), puisque vous laissez ainsi libre choix à son détenteur, plutôt que de lui offrir un cadeau « indésiré » ou « mal venu ». Sans compter que ceci implique de consommer local, ce qui en plus de faire vivre les acteurs locaux, est pour vous synonyme de moindres coûts en déplacements, sans parler de l'aspect écologique. Une petite centaine de commerces participent et adhèrent à ce réseau ; vous en trouverez la liste sur le site de la Ville de Visé (www.vise.be/espace-economique-et-emploi/activites-economiques/les-cheques-commerces-a-vise).

Les petites pièces rouges, c'est fini !

Il y avait eu des tests d'appréciation, depuis le 1er décembre cela est généralisé, désormais les petites pièces de 1 et 2 centimes d'euros ne sont plus d'application pour les paiements en cash, on arrondit. Voilà assurément qui ne sera pas plus mal…

Consommation : Habitudes d'achat

Une étude menée par l'*UCM* (*Union des Classes Moyennes*) fait ressortir que 9 clients sur 10 payent par carte leurs achats de plus de 50€ mais 63% continuent de payer *cash* ceux de moins de 5€. Par ailleurs, il apparaît que 9 clients sur 10 optent pour la voiture comme moyen de transport pour effectuer leurs achats ; de fait et jusqu'à preuve du contraire cela reste le moyen le plus facile pour se déplacer d'un point à un autre, sans compter la facilité de transporter ses emplettes. Ceci étant bien entendu conditionné par les facilités d'accessibilité et de parking. A ce titre, on constate que les centres-villes résistent et continuent d'attirer le monde ; le contact humain reste privilégié aux rapports par écran d'ordinateur. Plutôt rassurant, non ?

Vols : De précieux conseils.

La fin d'année s'accompagne souvent d'une recrudescence d'actes délictueux et de vols un peu partout, ce compris dans notre *Basse-Meuse*. La police recommande entre autres de bien fermer portes, volets et barrières de vos habitations/commerces, tout en veillant à l'occulter une fois la nuit tombée afin d'éviter que l'on voie à l'intérieur. Idéalement, prévoyez un système d'alarme minimum. Et puis ouvrez l'oeil, assurez une « vigilance entre voisins » et n'hésitez pas à signaler un véhicule qui vous paraîtrait suspect. Au cas où vous suspecteriez quelque chose, ou si vous constatez un fait qui vous paraît anormal, il est bon de connaître le numéro du poste local situé dans la zone de votre lieu de résidence. **A noter et à bien garder à portée de main.**

Bassenge : 04/374 88 50 ; **Blegny :** 04/374 89 60 ; **Dalhem :** 04/374 88 70 ; **Juprelle :** 04/374 90 00 ; **Oupeye :** 04/374 89 40 ; **Visé :** 04/374 88 80 ou 04/374 89 00.

A défaut, il vous est aussi possible d'appeler le **101** ou le ***112***.